Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 10

Artikel: L'affaire de Thierrens
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9012

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7me année. N° 10. Octobre 1899.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

L'AFFAIRE DE THIERRENS

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

(Suite)

VI

Revenons maintenant à l'aide de camp français et voyons quelle fut sa conduite et celle des hommes qui l'accompagnaient. On éprouve un peu de difficulté à la déterminer exactement, excepté pour ce qui concerne les volontaires ou *surnuméraires*, comme les appelle de Trey.

Dès que ces derniers eurent excité par leurs questions et leurs menaces une querelle qui ne pouvait guère se terminer que par une rixe grave, ils devinrent pour un instant de simples spectateurs. Ayant poussé les hussards, déjà excités par la boisson, contre les hommes de Thierrens, ils les suivirent de loin pour voir quel serait le résultat du conflit. Ils continuèrent à se tenir prudemment à distance convenable ; ils ne furent plus aperçus par les soldats de la garde et aussitôt que l'un des hussards fut tombé et que la fusillade eut recommencé, ils disparurent successivement. Ils furent suivis de près, sans doute, par les deux dragons lausannois envoyés par l'Assemblée provisoire.

Autier, le volontaire, Charles de Bons, Faucherres, ne

s'occupèrent plus de l'aide de camp et des deux représentants du peuple vaudois, de Trey et Perdonnet. Ils ne semblèrent pas soupçonner qu'il pût être de leur devoir de les protéger [1] ; leur grande préoccupation fut bien plutôt d'aller annoncer aussitôt que possible aux patriotes de Moudon et de Lausanne, le résultat du voyage.

Quand Briod revint en arrière, il ne retrouva — et encore avec beaucoup de peine — que l'aide de camp Autier errant sur la route et, un peu plus tard, le citoyen Perdonnet qui « s'en allait tranquillement comme *un bon vieux* qui ne sait rien et qui n'a rien vu [2] ».

S'il en faut croire le rapport qu'il envoya de Moudon au général Ménard, l'aide de camp Autier ne semble pas s'être rendu compte exactement de la manière dont les événements s'étaient réellement passés. Peut-être aussi a-t-il préféré s'en tenir à la version qui était la plus favorable à l'intérêt de la France. Dès le premier moment, en effet, il se montre persuadé qu'il a failli être la victime d'un guet-apens savamment préparé.

« A deux lieues d'Yverdon [3], écrit-il à son chef, quatre hommes sortent d'un bois et courent vers le village de Thierrens, dont nous étions éloignés d'environ trente pas [4]. Je dis à un hussard de mon escorte de savoir ce que c'est. Il s'avance et est étendu parterre mort [5]. J'ordonne à la

[1] Cela ressort nécessairement, et de la manière la plus claire, des rapports de l'aide de camp et de Perdonnet, des *Mémoires* de de Trey et de l'interrogatoire du dragon Briod.

[2] Récit du citoyen de Trey. Il est juste de remarquer que ce dernier abandonna aussi l'aide de camp après l'avoir hissé sur le cheval de l'un des hussards.

[3] On compte trois lieues de Thierrens à Yverdon.

[4] J'ai déjà dit que cette distance était plus considérable.

[5] Les deux hussards étaient ensemble en avant. Cela ressort de tous les interrogatoires.

voiture dans laquelle j'étais d'arrêter. Alors partent dix à douze coups de fusil qui blessent un dragon du pays, dispersent quatre officiers de Lausanne qui m'escortaient à cheval. Je descends alors de la voiture ; le second hussard est tué à l'instant. Je me jette alors dans le fossé du chemin [1]. »

Il n'y a pas à hésiter ; il s'agit bien d'une tentative d'assassinat. Cependant, le récit du parlementaire ne paraît pas assez explicite au général Ménard. En consignant la lettre de son aide de camp dans son Journal, il la corrige et l'augmente pour qu'on voie mieux encore que les « brigands » de Thierrens en voulaient au représentant de l'armée française.

« Un hussard français est envoyé pour savoir ce que ce peut être, dit ce Journal, il s'avance et est étendu roide mort. Il (le parlementaire) ordonne que la voiture dans laquelle il était ne bouge. A peine est-elle arrêtée qu'elle est criblée de dix à douze coups de fusil qui partent du bois qui borde le chemin, et qui blessent un des dragons vaudois qui l'escortaient... Cet officier français descend de la voiture ; aussitôt une autre décharge se fait entendre et tue le second hussard... La nuit était des plus noires, les coups de fusil ne pouvaient donc qu'être portés au hasard. Aussi, cette circonstance sauve la vie à cet officier français et à une partie des personnes qui l'accompagnaient. »

On voit que la version de celui qui n'avait rien vu différait déjà beaucoup de celle de l'aide de camp. On se représente par cela même ce qu'allait devenir l'affaire de Thierrens quelques jours plus tard, lorsque les passions politiques s'en seraient emparées. Le parlementaire était donc bien dans

[1] Extrait de la lettre écrite de Moudon le 6 pluviôse, an VI (25 janvier), à 11 heures du soir, et adressée au général Ménard. On la trouve dans le Journal de ce dernier, aux pièces justificatives.

son rôle lorsqu'il terminait sa même lettre par ces mots : « Je l'ai échappée belle ! »

Le citoyen Perdonnet fit son premier rapport à l'Assemblée provisoire par une lettre qu'il écrivit à Moudon le même soir, à minuit. Pour lui aussi, la chose est certaine, il s'agit d'un attentat. Il commence son récit comme Autier et continue de la manière suivante :

« Bientôt nous entendons un coup de fusil ; bientôt un cheval démonté passe à côté de notre voiture ; nous ouvrons la portière et demandons ce que c'est ; on nous répond que c'est les brigands, un hussard est tué. Nous ordonnons au cocher de tourner la voiture pour revenir ici (à Moudon), le cocher épouvanté ne s'écartait point ; nous descendons tous de voiture ; pendant ces entrefaites, nous entendons une fusillade d'une douzaine de coups ; l'adjudant et moi nous prenons la route de Moudon, où nous sommes revenus à pied et le citoyen de Trey se sauve à travers champs. »

Perdonnet termine sa lettre par ces mots : « J'abandonne à vos réflexions les conséquences d'un tel attentat [1] ».

Le rapport de de Trey sur l'affaire de Thierrens se trouve dans ses Mémoires, qu'il écrivit une trentaine d'années après l'événement, d'après ses notes prises au jour le jour. Il n'était donc plus sous l'impression du premier moment.

« Les deux hussards sont tués, dit-il. Le dragon Chenevard a le bras cassé. Le dragon Briod est blessé [2]. Un des chevaux reçoit un coup de balle. On ne voit plus les deux cavaliers d'honneur, Debons et Autier. La voiture ne peut reculer à cause de l'étroitesse de la chaussée, bordée d'un fossé de chaque côté. L'aide de camp se couche dans un fossé. Le cocher se cache derrière ses chevaux. Perdonnet s'en va. On

[1] Lettre de Perdonnet à l'Assemblée provisoire. Archives des aff. étr., à Paris.

[2] On a vu que Briod avait reçu deux balles à la poignée de son sabre.

a tiré, on a tué, et Perdonnet à pied rebrousse sur le chemin de Moudon, sans se soucier de ce *chamaillis*. Quant à moi, je crus ne pouvoir mieux faire que d'arrêter le cheval démonté d'un des hussards et de le remettre au parlementaire ; ce cheval avait la selle sous le ventre ; je la remis à sa place et je dis au parlementaire de monter dessus. J'ai su ensuite qu'il n'avait pas monté à cheval ou qu'il n'y avait pas tenu, car on le trouva caché dans un fossé à peu près une demi-heure après la scène... Après lui avoir remis le cheval, je sautai un large fossé plein de neige et me dirigeai du côté du midi, sans savoir où j'irais ; mais, embarrassé dans mon manteau, je fis halte et m'appuyai contre un arbre hors de la portée des coups de feu qui continuaient. Quand ils eurent cessé, je pris, d'après la lune, ma direction sur Lausanne, mais seul, dans un pays à moi inconnu, couvert d'un tapis de neige ; je fus errant et vagabond pendant une couple d'heures. »

Le dragon Chenevard, grièvement blessé, était aussitôt revenu en arrière. Il avisa la voiture du parlementaire et, avec la permission de celui-ci, la fit retourner, y entra et se fit conduire à Moudon pour recevoir les soins que nécessitait son état.

Autier restait donc seul pendant que Briod terminait ses négociations avec la garde de Thierrens. Que fit-il pendant ce temps ? Ecoutons à ce sujet le Journal de Ménard, rédigé évidemment d'après le récit que lui fit le parlementaire :

« Il n'a d'autre ressource que celle de chercher à s'échapper à un péril certain. Il est forcé de se jeter dans un des fossés du chemin et, courbé, il chemine quelques instants au hasard. La fusillade ayant cessé quelques moments après, il croit pouvoir reparaître sur la grande route, allant à petits pas, pour engager ces assassins, s'ils l'apercevaient, à venir à lui et se faire faire prisonnier, pouvant tirer sur lui s'il

avait cherché à s'évader en courant. Il n'entend plus rien à l'entour de lui ; tout est dans le plus grand calme ; il tente de prendre un parti, mais la nuit augmente son embarras ; l'incertitude l'accompagne ; il craint de tomber dans le poste des brigands. Néanmoins, il prend la résolution de marcher au hasard qui l'a servi dans cette circonstance, car, à peine a-t-il fait quelques pas qu'il entend marcher près de lui ; il demande à haute voix ce que ce peut être ? A la réponse, il reconnaît un des dragons vaudois qui lui servait d'escorte ; ce brave homme s'était jeté au milieu des brigands, avait pénétré jusqu'au village de Thierrens et avait même arrêté leur forfait en leur annonçant qu'ils avaient attaqué un officier français, porteur de dépêches pour le général de Weiss, et que la personne d'un parlementaire était sacrée. Aussitôt après, il crut devoir revenir sur ses pas pour chercher cet officier et le rassurer sur la suite de cet événement [1]. L'officier, accompagné de ce même dragon, se retourne sur ses pas et croit devoir se rendre à Moudon. A peine en est-il à quelque distance que des citoyens de cette commune viennent à sa rencontre avec des flambeaux, pour le chercher et venger cet horrible attentat. Arrivé à Moudon, il trouve tous les habitants sur pied ; on jure de le venger, de venger la grande nation ; on veut se diriger sur Thierrens et incendier cette lâche commune. Mais il appartenait à la loyauté d'un officier français d'éviter ce nouveau fléau ; c'est ce que fit le citoyen Autier ; il intercède, il prie, il fait voir que des innocents peuvent être victimes ; enfin, il est écouté, ses raisons sont goûtées et le village de Thierrens est épargné. »

L'aide de camp français, qui avait refusé de recevoir les excuses et la satisfaction que la population de Thierrens

[1] De Trey arriva enfin à St-Cierges, où il passa le reste de la nuit chez le pasteur Bourgeois. Il descendit le lendemain à Moudon. « On avait appris aussi (à Lausanne) que j'avais passé à l'ennemi ; d'autres enfin que j'étais « emboisé » dans les forêts du Jorat. »

voulait lui offrir immédiatement, envoya depuis Moudon un courrier à son supérieur pour lui annoncer ce qui se passait. Il ne doutait pas, au reste, que l'entrée de Ménard ne suivît de près, et la fin de sa lettre semblait montrer qu'il avait voulu aussi, en passant par Moudon, étudier l'esprit public de cette partie du Pays de Vaud, située sur la route de Berne, et s'assurer de l'accueil qui y serait fait à l'armée française.

« Votre marche va être une promenade militaire, disait-il. Les patriotes ont le dessus et, à présent, vous ne pouvez plus refuser d'entrer. J'espère trouver demain soir vos dispositions prises et la marche fixée au jour du lendemain. C'est là l'espoir de tout le pays qui vous bénit et m'étouffe à force d'embrassades. Vous me vengerez, vous vengerez la nation française, méprisée dans son parlementaire [1]. »

Autier chargea le dragon Briod de porter au général de Weiss la sommation de Ménard. Il y joignit une lettre personnelle lui annonçant ce qui venait de se passer. En voici la fin :

« On n'attaque point en voiture, Monsieur le Général, et le prétexte est ridicule. Obligé d'abandonner ma voiture, je me suis retiré par quelque bonheur sain et sauf à Moudon. Monsieur le Général, le sang français n'aura point coulé impunément. Faire assassiner un envoyé de la nation française ! Je vous envoie, Monsieur le Général, la dépêche que j'étais chargé, par mon général, de vous remettre moi-même. J'en attendrai la réponse à Lausanne jusqu'à midi ; si à cette heure elle n'est point arrivée, votre silence sera la preuve d'un refus formel d'obtempérer à la sommation du général français [2]. »

[1] Il y a, me semble-t-il, dans cette partie du Journal de Ménard, un aveu involontaire de l'ignorance dans laquelle se trouvaient les gens de Thierrens à l'égard de la qualité des personnes auxquelles ils avaient affaire.

[2] *Du début de la Révolution suisse*, p. 62.

« La troupe de Lausanne arrive, disait Autier dans sa lettre au général Ménard, et on veut absolument aller me venger par l'incendie du village. »

Cette entrée des patriotes lausannois à Moudon augmenta encore, en effet, l'excitation déjà si grande dans cette localité. « Ils arrivent à minuit, dit un contemporain, au moment où les habitants venant d'apprendre l'assassinat des hussards et croyant les troupes bernoises à leurs portes, couraient aux armes. Les Lausannois entrent au bruit du tambour et d'une musique guerrière qui jouait le *ça ira* et qui portait dans tous les cœurs l'espoir et la confiance. Ils entrent, on les reçoit comme des libérateurs, on se jette dans leurs bras[1]. »

VII

Si la ville de Moudon était dans l'enthousiasme, il n'en était certainement pas de même à ce moment pour la population de Thierrens.

Lorsque la fusillade eut cessé et que le dragon Briod eut été rejoindre l'aide de camp, les soldats de la garde et le reste des citoyens, purent mesurer ensemble la gravité de la situation dans laquelle ils allaient se trouver et surtout la responsabilité qui allait probablement peser sur eux.

Les soldats rentrèrent à leur poste de la maison de commune, y veillèrent les corps des deux soldats français et continuèrent à envoyer des patrouilles de divers côtés.

Le tocsin avait sonné dans plusieurs villages de la contrée et un certain nombre d'individus étaient venus à Thierrens depuis les communes voisines[2]. Tous discutaient avec animation les mesures à prendre. Le Métral Favre était,

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire de la Révolution du Pays de Vaud, d'après les registres du Comité de Réunion*, par Develey, p. 38.

[2] *Mémoires* de de Trey.

disait-on, parti pour Yverdon auprès du général de Weiss. La garde n'enverrait-elle pas aussi quelqu'un auprès de lui pour lui faire part de ce qui s'était passé et pour lui demander un conseil?

A ce moment, c'est-à-dire un peu après minuit, passa par Thierrens le messager qui faisait le service entre Yverdon et Moudon. Il avait déjà traversé le village avant neuf heures du soir, avait causé avec la sentinelle qui se trouvait sur le seuil de la maison de commune et avait continué son chemin. A Moudon, il avait été le spectateur de l'exaspération du public et avait entendu les patriotes former le projet de monter à Thierrens pour mettre ce village à feu et à sang. Il était reparti pour Yverdon dans ce moment d'orage populaire qui l'avait vivement frappé. En arrivant à Thierrens, il rencontra une patrouille de deux hommes du village. Il leur raconta ce qu'il avait vu et entendu, les accompagna à la maison de commune et dit à ceux qui y étaient rassemblés :

— *Misérables que vous êtes, qu'avez-vous fait? On va venir depuis Moudon pour mettre le village à feu et à sang*[1].

Le juge Berzin se décida à se rendre aussitôt à Yverdon auprès du général de Weiss. Deux de ses combourgeois l'accompagnèrent[2].

Ils arrivèrent déjà au but de leur voyage avant trois heures du matin. Ils allèrent immédiatement faire réveiller le général à l'hôtel de l'Aigle royal et lui firent part des événements. De Weiss ne put que leur répondre qu'il écrirait aussitôt au

[1] Interrogatoire du messager François Degex, de Prahins, et de Jean-Pierre, fils de Jean-Daniel Genier qui faisait une patrouille avec un nommé Meystre, de Correvon, dit Fritz. Voir aussi l'interrog. du juge Berzin.

[2] Jean fils de Jean-Pierre Genier et son cousin Jean-Pierre cité dans la note précédente.

général français pour implorer sa clémence en leur faveur et offrir toute satisfaction.

Le dragon Briod arriva de son côté à Yverdon peu de temps après les trois députés de Thierrens et remit les dépêches dont il était porteur.

Ces nouvelles furent de nature à jeter le trouble dans l'esprit du général de Weiss et à lui faire trouver un peu lourd le poids de ses hautes fonctions. Il fut loin de croire cependant que les gens de Thierrens pussent être considérés comme des coupables.

« Leur récit était fait avec tant de candeur, dit-il, l'honnêteté de ces députés m'était si connue, que je ne doutai nullement de la complète innocence des malheureux tireurs et les assurai que si les choses étaient telles, ils ne pouvaient être blâmés; que toute garde avait non seulement le droit, mais l'obligation de se défendre et que tout militaire qui attaquait une sentinelle ou une patrouille, quels que fussent d'ailleurs ses motifs, manquait à une des lois les plus respectées, et encore plus en pays étranger, dans nos relations actuelles. Il me paraissait aussi qu'on ne voyage pas de nuit dans un pays insurgé, qu'on ne s'approche pas à trois ou quatre lieues du quartier général avec des uniformes d'une troupe qui menace invasion aux frontières, sans avis, sans passe-port des autorités constitutionnelles et que ce n'était pas aux hussards, mais à nos dragons à marcher devant. L'objet était cependant si grave, il était si important de le vérifier par les formes les plus sévères, que je donnai aussitôt l'ordre d'arrêter les inculpés... [1] »

« Ce malheur est arrivé par la plus grande inadvertance »,

[1] De Weiss : *Du début de la Révolution suisse*, p. 60-61.

disait-on aussi dans un rapport de la Commission de surveillance d'Yverdon [1].

Le général de Weiss ne crut plus possible, dès ce moment, de résister à la poussée révolutionnaire. Du reste, la ville d'Yverdon sur laquelle il avait surtout compté, venait aussi de se joindre au courant et bien que cela se fût fait sans beaucoup d'enthousiasme de la part d'une grande partie de la population, le Haut-Commandant du Pays de Vaud allait s'y trouver dorénavant excessivement isolé. Il ne restait plus autour de lui, en effet, que quelques hommes d'état-major et un certain nombre d'officiers [2].

« Je reçus divers avis qu'on ne pouvait plus résister à l'impulsion, raconte de Weiss, que la fermentation était au comble (à Yverdon) et que l'arbre de liberté devait être planté sur la place qui était sous mes fenêtres, qu'on n'avait différé que par considération pour moi. D'autre part les lettres de Berne me prouvaient beaucoup de division, de fièvre, et une ignorance artificielle de tout ce qui se passait au Pays de Vaud; ce qui, joint aux circonstances majeures, de l'événement de Thierrens, la déclaration de Ménard, l'occupation des postes (d'Yverdon) par les gardes nationales, me détermina à me rendre à Berne, y faire mon rapport et prendre de nouveaux ordres s'il y en avait encore à donner [3]. »

[1] Relation faite par M. Lambert, membre de la Commission d'Yverdon sur la déclaration des trois députés de Thierrens. Cette Commission avait, dès les quatre heures du matin, envoyé deux citoyens à Thierrens pour y prendre toutes les informations possibles sur l'événement de la nuit précédente. Ils allèrent jusqu'à Moudon et ne rentrèrent à Yverdon qu'à 11 heures du soir. (Arch. d'Yverdon.)

[2] Il y avait encore un détachement de chasseurs qui se trouvait au château de Lucens sous le commandement du capitaine de Mestral. Il ne tarda pas à rentrer à Yverdon où il fut licencié.

[3] De Weiss : *Du début*, etc., p. 64.

En conséquence, de Weiss envoya aussitôt un courrier à Lausanne, porteur de sa réponse au général Ménard. La voici :

« Sans discuter les principes d'intervention de la République française dans nos affaires internes, je me borne, citoyen Général[1], à vous informer que je ne commande que les troupes bernoises et non fribourgeoises : que je ne connais point de ces dernières en activité dans la partie romande et qu'à l'égard des nôtres, je n'ai rassemblé dans le Pays de Vaud qu'une garde personnelle d'une trentaine de dragons et une autre d'une compagnie de chasseurs pour le château de Lucens; la première se congédiait aujourd'hui, vu mon départ d'ici; la seconde venait d'être autorisée cette nuit à évacuer le château de Lucens pour éviter l'effusion de sang. Vous comprenez, Général, que ces détails ne sont qu'un exposé d'égards et de vœux de bon voisinage, ne pouvant reconnaître le droit de nous empêcher de lever des troupes sur notre propre territoire. Je pars pour Berne et je communiquerai votre déclaration au Conseil Souverain. Salut et haute considération[2]. »

De Weiss joignit à cette lettre quelques mots adressés à l'aide de camp Autier.

« Je ne pourrais assez vous dire combien j'ai été peiné de la méprise de nos paysans de Thierrens, écrivait-il... Ils assurent avoir été provoqués par un coup de sabre d'un des hussards qui a fendu le nez et la joue au premier tireur; c'est ainsi qu'ils s'en sont expliqués avec moi. Quoi qu'il en soit, citoyen, vous ne pouvez mettre en doute la satisfaction la plus complète et je viens de donner ordre d'arrêter provisoirement.

[1] Il est assez piquant de remarquer que de Weiss donne au général Ménard le titre de citoyen, tandis que celui-ci, de même que son aide de camp, se servent de celui de Monsieur.

[2] *Amtliche Sammlung*, etc., I, 171.

» Ci-joint ma réponse au Général; présentez-lui mes respects les plus empressés et agréez vous-même toutes mes satisfactions de ce que cette malheureuse méprise nocturne n'ait point touché à votre personne [1]. »

De Weiss communiqua encore sa décision à l'Assemblée provisoire et, sans tarder davantage, il prit congé des autorités yverdonnoises dont il n'avait eu qu'à se louer, et des quelques officiers qui restèrent encore à leur poste pendant un certain nombre d'heures. Il quitta ensuite Yverdon avant neuf heures du matin [2].

(A suivre.) Eug. MOTTAZ.

VISITE DES CHATEAUX, MOULINS ET AUTRES LIEUX
DU PAYS DE VAUD EN 1463

(Archives Royales de Turin. Section III. Inventaire nº 139.)

1463

Informations prises par Humbert Engojoz, Commissaire député par le Duc Louis de Savoie par ses lettres du 18 juin au susdit y-attachées, sur le prix et valeur des blés, vin et denrées, des lieux et châtellenies du Pays de Vaud, et visite des châteaux, fours, moulins et autres biens desdits lieux et châtellenies, aux fins de leurs respectives réparations. (TITRE DE L'INVENTAIRE).

Lettre du Duc (traduite du latin, ainsi que tout le reste) :

Louis, duc de Savoie, à notre cher et fidèle secrétaire et commissaire Humbert Engojoz, salut. Comme il est à propos d'avoir la valeur des denrées quelconques de nos pays, dans la Chambre de nos Comptes, afin que ces denrées puissent

[1] *Journal* de Ménard. Pièces justificatives.

[2] Registres des Conseils d'Yverdon.